



## LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES LORS DE LA SÉANCE DU JEUDI 23 AVRIL 2026

**Étaient présents** : Stéphane Taillason, Jérôme Cantalejo, Vanessa Ghÿs, Sandrine Beltramé, Eric Vinet, Marie Gonin-Gallopain, Guillaume Bariteau, Mathieu Gernais, Mickaël Viguiier, Jérémy Jean, Nicole Rambaud, Anthony Legallais, Justine Taillason, Christine Panier, Aurélie Gandossi

**Étai(ent) absent(s)** :

**Étai(ent) excusé(s) avec pouvoir** :

**A été nommée Secrétaire de séance** : M. Eric Vinet

L'an Deux mil vingt-six et le vingt-trois du mois d'avril à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de Le Douhet, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle Paul Cartier, actuellement transformée en Mairie provisoire.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

### Liste des délibérations

#### **Délibération n° 2026-25** :

⇒ *Vote du budget primitif 2026*

Après en avoir pris connaissance des détails des propositions budgétaires et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres :

- Adopte le budget primitif 2026 tel que présenté
- Comme le permet la M57, autorise le Maire à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la section de fonctionnement (hors dépenses du personnel) et de la section d'investissement.
- Fixe l'autorisation de virement de crédit à 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

#### **Délibération n° 2026-26** :

⇒ *Attribution des subventions aux associations 2026*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité de ses membres, les propositions d'attribution de subventions telles présentées ci-dessus.

#### **Délibération n° 2026-27** :

⇒ *Réhabilitation et mise aux normes de la mairie : Avenant n° 2 au marché public du lot n° 4 « Etanchéité » de l'entreprise SAS DME.*

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal décide :

- De conclure l'avenant de diminution ci-après détaillé avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération de réhabilitation et de mise aux normes de la mairie :
  - Lot n° 04 « Etanchéité », attribué à l'entreprise SAS DME sise 2 Impasse de

- Puylebin – ZA les Fougerouses 16430 BALZAC,
- Marché initial u lot n° 04 « Etanchéité » avec l'avenant n° 1 : 4 398.00 € HT
  - **Nouveau montant du lot n° 04 « Etanchéité », à prendre en compte pour le marché public d'appel d'offres : 4 018.00 € HT.**
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 du lot n° 04 « Etanchéité », ainsi que tous documents se rapportant à son exécution.

**Délibération n° 2026-28 :**

⇒ *Election des membres du Centre Communal d'Action Social (CCAS)*

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal :

- Fixe à 4 le nombre de membres élus parmi le conseil, à savoir : Sandrine Beltramé, Vanessa Ghys, Eric Vinet et Nicole Rambaud
- Fixe à 4 le nombre de personnes extérieures, à savoir : Mathieu Gonin, Cyrille Ghys, Cosette Hidié et Pauline Durand.

**Délibération n° 2026-29 :**

⇒ *Dissolution du Centre Communal d'Action Social (CCAS)*

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- Dissout le CCAS après le vote du CFU et au plus tard au 31 mars 2027,
- Dit que la commune exercera directement cette compétence,
- Transfère le budget du CCAS dans celui de la commune à compter du budget primitif 2027.

**Délibération n° 2026-30 :**

⇒ *Désignation des représentants (titulaire et suppléant) pour siéger à la Commission de Suivi de Site (C.S.S) Butagaz SAS*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité de ses membres la désignation de ces nouveaux représentants pour la C.S.S.

**Délibération n° 2026-31 :**

⇒ *Commission Communale des Impôts Directes (C.C.I.D)*

A cette fin, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres dresse une liste de contribuables qui sera proposée à la Direction des Services Fiscaux de la Charente-Maritime, telle qu'elle figure en annexe à la présente délibération.

*NB : Conformément à l'article L. 2121-25 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales, la liste des délibérations, examinées par le conseil municipal, doit être affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le conseil municipal.*

*Le précédent procès-verbal est disponible sur notre site internet [www.ledouhet.fr](http://www.ledouhet.fr) > Vie municipale > Comptes-rendus > Conseil Municipal ou au secrétariat de la mairie.*

**Affichée le 27 avril 2026**  
**Insérée sur le site internet le 27 avril 2026**  
**Le Maire,**  
**Stéphane TAILLASSON**

